

Audio conférence MEF B. Le Maire

Mardi 5 mai 2020

Les principaux points évoqués

L'audio conférence a été consacrée à la préparation de la reprise d'activité

- Le Ministre souligne combien le rôle des MEF est essentiel dans cette période de crise sanitaire et économique, toutes les directions étant fortement investies ;
- Il rend hommage aux agents qui ont su, en télétravail pour l'essentiel d'entre eux, mais aussi en présentiel, remplir leurs missions et répondre aux attentes du pays ;
- Il indique que la reprise rapide de l'activité est impérative, et doit se faire dans le respect strict des consignes sanitaires ;
- Les plans de reprise d'activité qui sont en cours de finalisation dans les directions, prennent notamment en compte les priorités suivantes :
 - 1) le télétravail doit continuer à être privilégié chaque fois que cela est possible afin d'éviter de surcharger, notamment, les transports en commun, et cela même si ce mode de travail se révèle contraignant ;
 - 2) les locaux seront adaptés et aménagés afin de respecter les règles sanitaires et de distanciation ; le nettoyage sera renforcé et les espaces communs ou accueillant du public régulièrement désinfectés ;
 - 3) des masques de protection équiperont les agents, notamment en contact avec le public

Les fédérations, tout en partageant les préoccupations du Ministre, lui font part des sujets d'inquiétude suivants :

- elles demandent la communication des PRA de l'ensemble des directions ;
- elles demandent la généralisation et la gratuité du masque de protection pour tous les agents ;
- elles revendiquent la reconnaissance de la contamination COVID-19 en maladie professionnelle ;
- elles exigent l'abrogation de l'ordonnance du 16 avril sur les congés pendant la période de crise sanitaire ; à tout le moins, elles demandent que l'on n'impose pas aux agents en télétravail de prendre des jours de congé ;
- elles demandent le maintien des ASA pour garde d'enfants ;
- elles soulignent les conséquences néfastes, à leurs yeux, de l'interministérialité, qui ne permet pas de connaître avec précision la situation des agents de la DGCCRF dans les DDI et dans les DIRECCTE, et qui entrave, localement, le bon exercice des missions ;
- elles demandent en conséquence la reconstitution de la chaîne de commandement propre à la DGCCRF, et la sortie de celle-ci du réseau des DDI et de celui des DIRECCTE ; elles demandent le renforcement des moyens dévolus à la DGCCRF ;

- elles souhaitent pouvoir échanger sur le Plan de reprise d'activité de cette direction ;
- elles souhaitent l'abandon de toutes les réformes engagées (notamment dans le cadre de l'organisation territoriale de l'État) ;
- elles alertent sur la situation du dialogue social à la Banque de France, et demandent de mobiliser davantage les opérateurs publics que sont la Caisse des Dépôts et Consignations et La Poste dans la mise en œuvre des politiques publiques relevant du MEF.

Le Ministre prend note de ces interventions qu'il transmettra aux autorités compétentes pour les sujets qui ne relèvent pas de sa compétence.

Il rappelle que les sujets RH qui ont été mentionnés, sont traités au niveau interministériel et ne sont pas tous arbitrés.

Il indique, par ailleurs, qu'il serait, pour sa part, favorable à un réexamen des conditions dans lesquelles la DGCCRF exerce ses missions, afin de lui permettre de mettre en œuvre plus aisément les politiques publiques dont elle a la charge.

Il invite enfin à poursuivre le dialogue social sur les plans de reprise d'activité au sein des directions et en lien avec la secrétaire générale.